

Nombre de membres en exercice : 31
Nombre de membres présents : 23
Quorum du vote : 16
Nombre de membres votants : 23
Date de convocation : 25/01/2024

DELIBERATION N°04
DU COMITE SYNDICAL
SEANCE DU 7 FEVRIER 2024

INTERET COMMUN

L'an deux mil vingt-quatre, le sept février à dix-huit heures, un Comité syndical s'est réuni à Alex, sous la présidence de Gérard CROZIER.

Conseil Départemental : Mme Martine CHARMET, MM. Daniel GILLES et Jacques LADEGAILLERIE
Communauté de communes du Crestois, Pays de Saillans, Cœur de Drôme :
Mme Dominique MARCON, MM. Jean-Pierre POINT, Jean-Philippe ROCHE et Frédéric TRON
Communauté des communes du Diois : MM. Pascal BAUDIN, Alain BONNARD, André GIRARD, Gérard PERDRIX et Daniel ROLLAND
Communauté de communes du Val de Drôme : Mme Régine CHALEAT, MM. Robert ARNAUD, Claude AURIAS, Gilbert CHAREYRON, René ESTEOULLE, Philippe CHAVE, Gérard CROZIER, Jean-François FAURE (suppléant), Francis FAYARD, Jean-Marc PEYRET et Cyrille VALLON

Autres présents :

SMRD : Mme Caroline JEANJEAN, MM. David ARNAUD et Pierre LESPETS

Etaient excusés :

Conseil Départemental : MM. David BOUVIER et Éric PHELIPPEAU
Communauté de communes du Crestois, Pays de Saillans, Cœur de Drôme : Mme Agnès FOUILLEUX, MM. Christophe LEMERCIER, Gilles MAGNON et Franck MONGE
Communauté de communes du Diois : Mmes Anne-Line GUIRONNET et Dominique VINAY
Communauté de communes du Val de Drôme : MM. David GARAYT, Jean SERRET

OBJET : Finances Locales – vote :

INVESTISSEMENT :

Autorisations de Programme (AP) / Crédits de paiements (CP) 2024

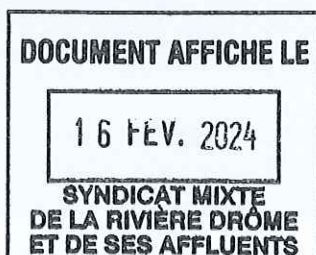
FONCTIONNEMENT :

Autorisations d'Engagement (AE) / Crédits de paiements (CP) 2024

Le Président expose :

Vu l'article L.2311-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, modifié par Ordonnance n°2005-1027 du 26 août 2005 - art. 5 JORF 27 août 2005 en vigueur le 1^{er} janvier 2006, portant définition des autorisations de programme et crédits de paiement et des autorisations d'engagement et crédits de paiement,

Considérant que le vote en AP/CP en investissement et en AE/CP en fonctionnement est nécessaire au montage des dossiers et au lissage des dépenses sur plusieurs exercices budgétaires,



Il est proposé les AP/CP et AE/CP comme suit :

FONCTIONNEMENT

En fonctionnement, l'AE/CP pour le Plan de Gestion Stratégiques des Zones Humides (PGSZH) est actualisée et une nouvelle AE/CP est créée pour l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage en appui à la révision du SAGE.

Études Plan de gestion stratégique des zones humides	Total (AE)	Réalisé 2023	2024 (CP)
Dépenses TTC (MOE, travaux)	122 836 €	67 726€	55 110 €
Subvention CD (10 %)	9 200 €	4 600 €	4 600 €
Subvention Agence Eau (70 %)	82 236 €	40 976 €	41 260 €
Autofinancement dont FCTVA	31 400 €	22 150 €	9 250 €

AMO Appui à la révision du SAGE	Total (AP)	2024 (CP)	2025 (CP)
Dépenses TTC (MOE, travaux)	200 000 €	100 000 €	100 000 €
Subvention AERMC (50 % sur 200 000 €)	100 000 €	50 000 €	50 000 €
Subvention Département (20%)	60 000 €	30 000 €	30 000 €
Autofinancement dont FCTVA	40 000 €	20 000 €	20 000 €

INVESTISSEMENT

En investissement, quatre AP/CP sont actualisées :

- pour l'étude préalable aux travaux sur la digue de Livron/Loriol,
- pour l'étude préalable aux travaux de restauration du matelas de la Drôme en aval de Luc (phase 2)
- pour la restauration de la continuité écologique du seuil Moulin Reynaud,
- pour le projet de nouveau siège administratif.

Études préalables pour la MOE et dossiers réglementaires travaux sur les ouvrages de Livron/Loriol	Total (AP)	Réalisé 2023	2024 (CP)	2025 (CP)
Dépenses TTC (MOE, travaux)	300 000 €	6 912 €	234 470 €	58 618 €
Subvention Etat-PAPI (50 % sur 300 000 €)	125 000 €	0 €	97 696 €	27 304 €
Subvention CD (30 %)	75 000 €	0 €	58 617 €	16 383 €
Participation SDLP	50 000 €	0 €	39 078 €	10 922 €
Autofinancement dont FCTVA	50 000 €	6 912 €	39 079 €	4 009 €

Étude restauration morphologique du matelas alluvial en aval de Luc-en-diois (phase 2)	Total (AP)	2023 (CP)	2024 (CP)	2025 (CP)
Dépenses TTC (MOE, travaux)	642 800 €	0 €	50 000 €	592 800 €
Subvention Agence Eau (50 %)	267 833 €	0 €	20 833 €	247 000 €
Subvention CD (22.5 %)	120 525 €	0 €	9 375 €	111 150 €
Autofinancement dont FCTVA	254 442 €	0 €	19 792 €	234 650 €

Restauration de la continuité écologique du seuil moulin Reynaud	Total (AP)	Réalisé 2023	2024 (CP)
Dépenses TTC (fin MOE + travaux)	73 629 €	8 813 €	64 816 €
Subvention Agence Eau (70 %)	53 592 €	26 796 €	26 796 €
Subvention CD (10 %)	7 656 €	0 €	7 656 €
Autofinancement dont FCTVA	12 381 €	-17 983 €	42 526 €

Siège administratif	Total (AP)	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Réalisé 2023	2024 (CP)	2025 (CP)
Dépenses TTC (MOE, travaux)	1 286 614 €	742 €	100 466 €	53 356 €	326 106 €	670 000 €	135 944 €
Subvention CD (40 %)	423 336 €	0 €	0 €	154 320 €	154 320 €	57 348 €	57 348 €
Vente terrain	87 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	87 000 €	0 €
Autofinancement dont FCTVA	776 278 €	742 €	100 466 €	-100 964 €	171 786 €	525 652 €	78 596 €

Cinq nouvelles AP/CP sont créées :

- pour l'étude préalable aux travaux sur la digue de Crest,
- l'étude préalable aux travaux sur la digue de Pontaix,
- pour la régularisation administrative des systèmes d'endiguement par l'Etat,
- pour l'élaboration du système d'alerte de crue,
- pour le diagnostic des cours d'eau en dérogation dans l'optique de leur restauration.

Études préalables pour la MOE et dossiers réglementaires travaux sur les ouvrages de Crest	Total (AP)	2024 (CP)	2025 (CP)
Dépenses TTC (MOE, travaux)	150 000 €	100 000 €	50 000 €
Subvention Etat-PAPI (50 % sur 150 000 €)	62 500 €	41 667 €	20 833 €
Subvention CD (30 %)	37 500 €	25 000 €	12 500 €
Autofinancement dont FCTVA	50 000 €	33 333 €	16 667 €

Études préalables pour la MOE et dossiers réglementaires travaux sur les ouvrages de Pontaix	Total (AP)	2024 (CP)	2025 (CP)
Dépenses TTC (MOE, travaux)	150 000 €	100 000 €	50 000 €
Subvention Etat-PAPI (50 % sur 150 000 €)	62 500 €	41 667 €	20 833 €
Subvention CD (30 %)	37 500 €	25 000 €	12 500 €
Autofinancement dont FCTVA	50 000 €	33 333 €	16 667 €

Régularisation administrative des systèmes d'endiguements par les services de l'Etat (PEP 7.4)	Total (AP)	2024 (CP)	2025 (CP)
Dépenses TTC (MOE, travaux)	135 000 €	67 500 €	67 500 €
Subvention Etat-PAPI (50 % sur 135 000 €)	56 250 €	28 125 €	28 125 €
Autofinancement dont FCTVA	78 750 €	39 375 €	39 375 €

Système d'alerte de crue (PEP 2.1)	Total (AP)	2024 (CP)	2025 (CP)
Dépenses TTC (MOE, travaux)	120 000 €	60 000 €	60 000 €
Subvention Etat-PAPI (50 % sur 120 000 €)	50 000 €	25 000 €	25 000 €
Autofinancement dont FCTVA	70 000 €	35 000 €	35 000 €

Diagnostic des cours d'eau en dérogation du bassin versant	Total (AP)	2024 (CP)	2025 (CP)
Dépenses TTC (MOE, travaux)	180 000 €	90 000 €	90 000 €
Subvention Agence de l'eau (50 % sur 180 000 €)	75 000 €	37 500 €	37 500 €
Subvention Département (30%)	45 000 €	22 500 €	22 500 €
Autofinancement dont FCTVA	60 000 €	30 000 €	30 000 €

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à L'UNANIMITE :

- VALIDE l'actualisation des autorisations de programme et autorisations d'engagement/crédits de paiement présentées ci-dessus ;
- AUTORISE le Président à signer les actes et documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Président du SMRD,
Gerard CROZIER

